



Divorcer avec un bébé et rentrer au pays

Par **Manya**, le **07/02/2015** à **16:00**

Bonjour,

J'espère être sur le bon forum, car j'ai vraiment besoin d'information.

Voilà mon histoire:

Je suis marocaine, mariée à un français. Je me suis mariée par amour et non par intérêt car j'avais une bonne situation chez moi, bien meilleure que celle que j'ai en France aujourd'hui, donc je n'avais besoin ni de papier ni de m'exiler. J'ai donc tout quitté pour vivre avec lui, car au départ je voulais qu'il vienne au Maroc vivre avec moi, mais comme il n'a pas pu décrocher un travail, je ne pouvais pas me permettre de le faire venir au Maroc. Donc je suis partie en France, mais avant de me marier avec lui je lui ai mis les points sur les i pour que tout soit clair entre nous, je viendrais en France mais à condition de ne pas dépasser deux ans et que entre temps on doit chercher du travail au Maroc. Lui était partant et comme il voulait aussi vivre au Maroc je ne me sentais pas obligée à quoi que ce soit. Bref je ne voudrais pas m'éterniser sur mon histoire de peur de vous ennuyer mais je vais aller droit au but..

Depuis que je suis en France, je déprime, la vie avec lui n'est pas celle que j'attendais, je voudrais pas citer tous ses défauts ici, mais ça ne me convient plus et je ne peux plus supporter. Aujourd'hui je suis enceinte, car je voulais un enfant et je pensais que cela pouvait me faire tenir encore, sauf que là ce n'est plus possible car depuis ma grossesse beaucoup de choses se sont passées qui font que la seule chose qui me faisait tenir était mes sentiments, que aujourd'hui j'en ai plus. Je voudrais divorcer au plus vite, rentrer chez moi.

Mais j'ai peur qu'on me prenne mon enfant et que la procédure se complique car lui ne veut pas divorcer.

Je voudrais accoucher, divorcer et partir, quels sont les risques? Et comment procéder?

Merci de vos réponses

Par **domat**, le **07/02/2015** à **19:00**

bjr,

la première chose à faire, c'est de prendre un avocat pour préparer votre divorce car si votre mari n'est pas d'accord, cela peut durer longtemps.

pour votre futur enfant, il faudra vous mettre d'accord sur sa garde ce qui sera compliqué si vous retourner dans votre pays.

cdt

Par **Manya**, le **12/02/2015** à **13:16**

Merci pour votre réponse domat,
L'enfant ne reste t-il pas avec la mere quoi qu'il arrive?est ce que je serais obligé de rester en France longtemps pour la procédure du divorce ou bien aurais je la possibilité de finir la procédure à distance?
Merci

Par **domat**, le **12/02/2015** à **17:56**

c'est la parité en principe pour tout,
la mère et le père ont les mêmes droits sur l'enfant, même si en règle générale, le juge laisse le nouveau-né avec la mère.
mais cela ne vous autorise à quitter la france avec ce bébé qui est aussi bien au père qu'à la mère.
pour le divorce, généralement le juge veut voir les 2 époux surtout si la situation est conflictuelle.

Par **Manya**, le **12/02/2015** à **22:20**

Donc Si j ai bien compris ,si je divorce je serais obliger de rester en France ?je suis venu en France pour mon mari , si je me sépare de lui je ne vois pas Pkoi je resterais ..tout dépendra de lui si j ai bien compris?il peut exiger que je reste en France avec l enfant?
Merci pour vos réponse ,c est une situation bien compliqué .

Par **domat**, le **13/02/2015** à **11:13**

vous pouvez rentrer seule dans votre pays, mais ce sera plus compliqué pour votre enfant qui est né en france et à la nationalité française.
quand vous serez divorcée, votre mari ne pourra pas vous obliger à rester en france.
pour la garde de l'enfant, si vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord, c'est le juge aux affaires familiales qui décidera des modalités de garde.
dans cette situation de parents dans 2 pays différents, le risque c'est qu'un parent garde l'enfant dans son pays.
il faut comprendre que l'enfant n'est pas qu'à vous, son père a également des droits sur cet enfant.

Par **Manya**, le **20/02/2015** à **20:20**

Merci pour vos réponses,
Effectivement les deux parents ont le droit sur l'enfant , je comprends bien et je ne voudrais pas l'éloigner de son père ,le problème c'est que c'est un nourrisson et il a besoin de sa mère il doit donc rester avec moi , sauf que je ne supporte plus la vie avec mon mari ,et je ne me vois pas rester en France , je n ai personne la bas .si je comprends bien ma situation n'a pas

d'issue ,je suis condamnée à rester avec mon mari ou bien laisser mon enfant ,je ne pourrais bien sur pas opter pour la 2ème probabilité ..

Si j ai bien compris , le père doit accepter la séparation ,et me laisser partir avec l'enfant Pour que tout soit plus simple ?

Merci encore pour votre aide

Par **Espoir1208**, le **31/03/2015** à **00:31**

Jai le Meme problèmes moi jai subi des violence congugale il a prit deux mois de sur cis avec un ITT de 10 jours je suis marié depuis juin 2013 dans mon pays d'origine et on a un fils de 1 an je voudrai rentrer dans mon pays et ce n'est pas chose facile ... si je comprend bien nous étrangère on quitte nos famille nos racines pour être "heureuse " et Meme si nous sommes maltraiter nous devons rester en France sous prétexte que le père est français mais l'enfant a la double nationalité automatiquement pourquoi serions nous obligés de rester en France c'est mon mari qui a jouer avec moi m'a frapper jai laissé famille travail jetais responsable ressources humaine lui est un simple crockmort je l'ai suivi par amour et aujourd'hui je veux rentrer chez moi avec mon fils quesceque je risque si je pars et enmene mon enfant avec moi sans son autorisation. aidez moi ...